

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit européen institutionnel (4DR1047)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Bachelor en droit	Cours: 4 ph	Voir ci-dessous	6
Bachelor en droit (immatriculation avant 2018)	Cours: 4 ph	Voir ci-dessous	6

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante

CLERC Evelyne, Professeur ordinaire

Contenu

Après une introduction consacrée à l'origine, aux objectifs et au statut de l'Union européenne, ce cours est subdivisé en trois parties. La première partie porte sur les sources du droit de l'Union et leurs caractéristiques, les rapports qu'entretient le droit de l'Union avec celui des Etats membres (primauté, applicabilité directe, effet direct, autonomie, responsabilité) et avec le droit international public, ainsi que les mécanismes de transposition et d'application du droit de l'Union par les Etats membres. La deuxième partie relative au système institutionnel englobe les compétences et moyens d'action de l'UE, la composition, le fonctionnement et les attributions des institutions européennes, ainsi que le processus décisionnel, y compris pour la conclusion d'accords internationaux avec des Etats tiers (comme la Suisse). La troisième partie traite de la mise en œuvre juridictionnelle du droit de l'Union par la Cour de justice (renvoi préjudiciel, recours en manquement, recours en annulation, recours en carence et recours en indemnité, avis).

Forme de l'évaluation

L'examen a lieu selon un mode alternatif d'évaluation, annexé au plan d'études. Il consiste en deux contrôles continus organisés à la mi-semestre (2 heures) et à la fin du semestre (2 heures). La date du test de mi-semestre figure dans le plan du cours, tandis que celle du test de fin de semestre a lieu durant la session d'examens de juin. La note finale résulte de l'addition des deux contrôles continus. La participation active durant le cours est, le cas échéant, prise en compte comme facteur d'amélioration de la note finale. En cas d'échec au mode alternatif d'évaluation, la deuxième tentative consiste en un examen oral de 15 minutes portant sur un cas pratique, précédé d'un temps de préparation. En cas de nouvel échec, la dernière tentative est aussi un examen oral. Seule la réglementation, indiquée dans le plan du cours figurant sur Moodle, est autorisée lors de l'examen, dans un format papier. Des annotations usuelles limitées sont acceptées (soulignement, renvois d'articles, ajout de 1 ou 2 mots max., aucun nom d'arrêt). La détention d'un ordinateur, d'un autre appareil de communication électronique ou d'une montre est interdite durant l'examen.

Documentation

Le site Moodle du cours contient le plan du cours, la réglementation, les supports de cours ainsi que des informations complémentaires.

Forme de l'enseignement

La méthode d'enseignement familiarise les étudiant-e-s avec les traités et le droit dérivé ainsi que les arrêts importants de la Cour de justice de l'UE. Elle inclut des cours ex cathedra et des séances de cas pratiques consacrés aux principales subdivisions du cours.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Analyser les mécanismes de mise en œuvre juridictionnels et maîtriser les règles applicables aux principales voies de recours à la Cour de justice de l'UE
- Décrire avec précision et analyser des problèmes factuels et juridiques simples, trouver les règles topiques dans la réglementation et la jurisprudence et appliquer ces règles sur la base d'un raisonnement logique afin de résoudre de manière autonome des cas pratiques de droit de l'Union, seul ou en coopération avec d'autres étudiant-e-s
- Présenter oralement, de manière claire, synthétique et efficace, les différents aspects d'un problème de droit européen institutionnel et défendre une solution sur la base d'une argumentation juridique persuasive
- Evaluer les forces et faiblesses de différents arguments juridiques soutenus pour répondre à une question pratique
- Distinguer quels acteurs sont compétents pour corriger une situation contraire au droit de l'Union
- Identifier et utiliser les différentes sources du droit de l'Union dans les traités, la Charte des droits fondamentaux, le droit dérivé, les accords internationaux et la jurisprudence, et distinguer quelle(s) fonction(s) remplit une règle de droit particulière au sein de la hiérarchie de l'ordre juridique européen
- Reconnaître si un état de fait relève des compétences du niveau européen ou du niveau national

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit européen institutionnel (4DR1047)

- Distinguer les fonctions des différentes institutions européennes et les processus d'élaboration du droit de l'Union
- Expliquer correctement les caractéristiques particulières du droit de l'Union dans un ordre juridique à plusieurs niveaux, ses mécanismes de mise en œuvre dans le droit interne des Etats membres ainsi que ses interactions avec le droit international public et les instruments internationaux de protection des droits fondamentaux
- Evaluer de manière ouverte et critique la genèse et l'évolution du processus d'intégration européenne dans une perspective juridique

Compétences transférables

- Appliquer ses connaissances à des situations concrètes
- Travailler dans un environnement international en mettant en relation différents cadres culturels et normatifs
- Gérer une masse d'informations en un temps limité et en présenter un résultat de manière claire et précise
- Intégrer ses connaissances à la résolution de cas concrets